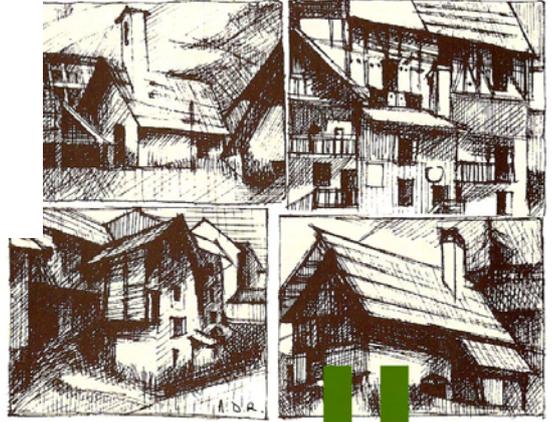




Association  
pour l'étude et  
**la sauvegarde**  
de la vallée de  
Cervières

Association loi 1901 créée en 1969  
72, le Chef Lieu 05100 CERVIERES  
<http://www.aesc-cervieres05.fr>



# La Paparelle

n°17 - été 2021

PLU, suite et fin.....



## Édito

L'A.E.S.C. s'est constituée en 1969 à l'initiative d'habitants, d'estivants et de scientifiques pour soutenir les Cerveyrins face au danger d'un projet d'aménagement d'une station de ski d'au moins 15 000 lits dans la haute vallée. Le beau documentaire: « La saga de nos montagnes : les Alpes », du réalisateur Frédéric Brunkel sur FR3 en février 2021 avec un taux d'audience de 2,1 millions de personnes, avait pour but de montrer les bouleversements des Alpes depuis les années 40 et comment les Alpains ont diversement subi ou accepté ces orientations: la construction des barrages et des stations de ski. C'est en consultant le site de l'AESC que Frédéric Brunkel a découvert le cas de Cervières « irréductible » qui a préféré rester libre des choix de son développement. Refuser de vendre les terres qui constituaient l'outil de travail dans un premier temps et ensuite résister aux menaces d'expropriation, tel fut le combat de l'époque. Or bon nombre de jeunes de Cervières ne connaissaient pas cet épisode qui pourtant est à l'origine de la vie actuelle des Cerveyrins et du « libre arbitre » qu'ils ont encore aujourd'hui sur leur territoire. Ce que ne dit pas le documentaire c'est que l'AESC a joué un grand rôle dans ce combat et qu'elle était porteuse de projets et favorable à un développement touristique : que l'on arrête de dire que les Cerveyrins de ces années 70 et les membres de l'AESC ont refusé de s'ouvrir au tourisme !

Mais c'est bien grâce au combat contre la station que les agriculteurs et leurs familles sont encore là aujourd'hui et qu'ils sont restés maîtres des terres dont ils ont hérité, les archives de l'AESC en témoignent. L'AESC avait rédigé un dossier de 8 pages "**Combat pour Cervières**", présentant les richesses de Cervières, les enjeux et les orientations proposées en alternative à Super-Cervières. Ce document est en ligne sur le site de l'AESC.

Reprenons ci-dessous quelques citations de ce dossier qui sont essentielles :

« Ces richesses, les Cerveyrins veulent bien les mettre **à la disposition du tourisme pour peu qu'il ne les détruise pas au nom de la rentabilité**. Des circonstances historiques et géographiques ont permis à Cervières de conserver quasi intacts des paysages et un milieu biologique remarquables qu'il convient de transmettre aux générations de demain. Le cas de Cervières est exemplaire en ce sens qu'il présente une communauté humaine qui cherche à faire coexister une exploitation rurale des richesses naturelles et **certaines formes de tourisme respectueuses de ces richesses**. »

Le combat gagné, des projets se sont mis en place: des financements ont été trouvés pour construire des bergeries modernes, pour développer une station de ski de fond toujours aussi vivante.

L'A.E.S.C. s'était orientée dans deux directions :

- développement de gîtes chez l'habitant ... malgré les obstacles ce projet est aujourd'hui réalisé

- l'élaboration d'un projet d'unités d'accueil à proximité du village avec la construction du Centre école « Chaudemaison », aujourd'hui le Rochebrune, qui lamentablement va être vendu.

D'autres projets étaient à l'étude mais la disparition accidentelle et brutale de Mr Gatineau, Maire de l'époque et membre de l'Association, a mis un frein au développement de ces projets.

Pourtant les Cerveyrins sont restés maîtres de leur vallée, l'agriculture est bien vivante et s'est modernisée, la population augmente doucement mais sûrement c'est indéniable. **Continuons à développer sans détruire l'environnement particulièrement riche, ne cédon pas aux modes des « produits touristiques » qui ne ménagent pas les espaces naturels. La haute-montagne, fragile par nature, n'a-t-elle pour seul avenir que de devenir un terrain de jeux !**

Même l'agence de Développement touristique des Hautes Alpes l'admet. Lors de son AG le 28 Mai 2021, un logo a même retranscrit cette préoccupation : "Une stratégie assumée : trouver le juste équilibre entre préservation et valorisation d'une nature d'exception, la plus grande richesse des Hautes-Alpes."

La Haute Vallée de la Cerveyrette subit de plus en plus les nuisances de pratiques destructrices mais aucune mesure de gestion n'est prise alors que dans nombre d'espaces naturels cette prise de conscience a eu lieu. A ce jour, aucun projet dans le PLU pour prendre à bras le corps les vraies orientations pour préserver les richesses naturelles de la commune. C'est désespérant ! Et contraire aux préconisations du SCOT. Et aussi à celles des deux commissaires enquêteurs : celui du Scot et celui du PLU.

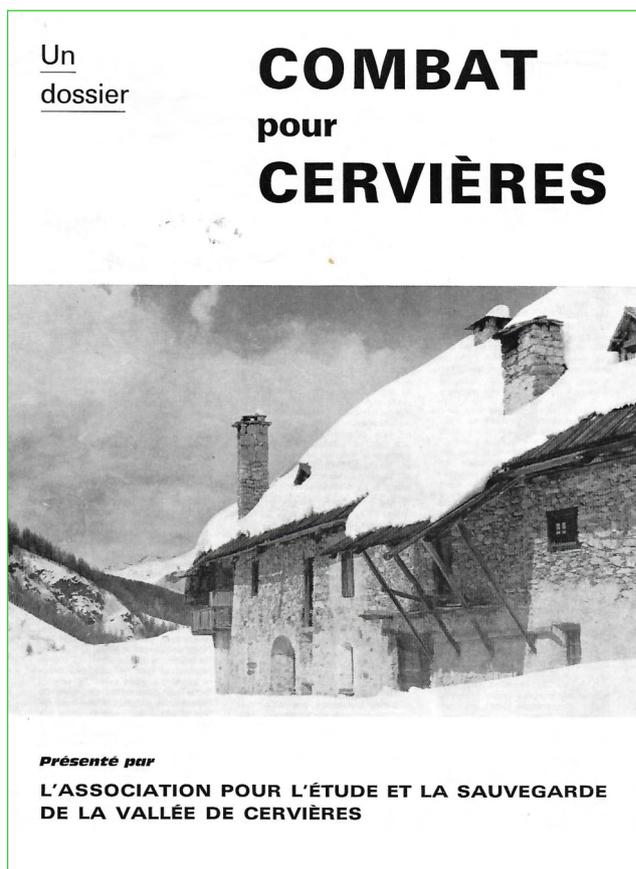
### Dans ce numéro 17 de La Paparelle, vous trouverez :

- les conclusions de l'enquête publique concernant le PLU et l'AVAP, et nos commentaires sur la phase finale du PLU,
- deux articles d'humeur, mais fort documentés, de Raoul MARIN , premier Président de l'A.E.S.C.,
- une étude scientifique sur la datation des bois de charpente des maisons anciennes,
- le souvenir de nos amies disparues cette année,
- des éléments de réflexion pour les débats actuels concernant le développement des sports et activités de pleine nature face aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité,
- un point sur la recrudescence des motos, avides de parcourir les routes de l'Isard, mais génératrices de nuisances sonores, de plus en plus règlementées dans de nombreux secteurs,
- la poursuite des actions engagées par l'AESC pour la restauration du patrimoine religieux : cette année, les lustres de Saint Michel.

Bernadette BRUNET



Pour mieux connaître et revivre le combat mené par les Cerveyrins et l'A.E.S.C. contre le projet SUPER CERVIÈRES de 15.000 lits, venez découvrir sur notre site internet <http://www.aesc-cervieres05.fr> ce dossier publié en février 1973 dans la revue Maisons Paysannes de France.



## PLU et AVAP : conclusions de l'enquête publique et finalisation

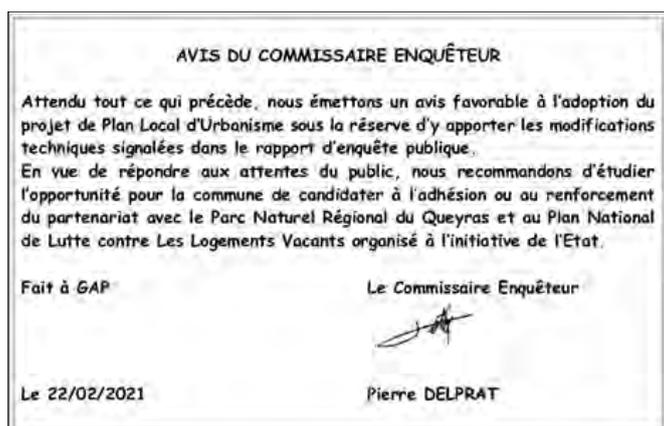
En août 2020, le n°16 de La Paparelle, spécial PLU, faisait le point sur le dossier du PLU arrêté et soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA) et des associations de protection de l'environnement. Les avis des PPA ont été reçus par la Mairie en septembre. Suite à ces avis, la Mairie a produit un mémoire en répondant point par point aux différentes observations, ainsi qu'aux avis des associations, et en prenant certains engagements. Ce mémoire a fait partie du dossier mis à l'enquête publique pour le PLU et l'AVAP, qui a eu lieu du 29 décembre 2020 au 2 février 2021.

Lors de l'enquête publique, l'AESC a fait part de ses observations et propositions au commissaire enquêteur, M. Delprat, avec un dossier de 21 pages incluant l'extrait de La Paparelle n°16 concernant le PLU et l'AVAP et des observations complémentaires sur les réponses de la Mairie aux PPA.

Tous les documents de l'enquête publique sont en ligne sur le site de la Mairie de Cervières (dossiers PLU, AVAP, avis et réponses de la Mairie, observations reçues durant l'enquête publique, rapport du Commissaire Enquêteur), sauf le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur et le mémoire de réponse de la Mairie.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport début mars. Son avis sur le PLU est favorable sous réserve de prendre en compte certaines modifications dans le projet final et comporte deux recommandations (ci-dessous à gauche).

L'avis sur la création de l'AVAP est favorable sans réserve (ci-dessous à droite).



Dans son rapport, le commissaire enquêteur recense les thèmes récurrents des observations du public :

Occurrence des principales thématiques développées (sur 31 courriers et courriels) :	
Protection du Chenaillet et de la haute vallée de la Cerveyrette :	22
Préservation des terres agricoles :	15
Valorisation du parc immobilier existant :	8
Zone AU du chef-lieu :	6
Stationnement et emplacements réservés :	4
Divers :	3
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

Soit un total de 58 observations.

Voici quelques extraits du rapport concernant les deux enjeux principaux du PLU identifiés par le commissaire enquêteur :

### 1- les mesures environnementales pour la protection du massif du Chenaillet et de la haute vallée :

« Comme d'autres sites du territoire communal, cet espace subit une fréquentation importante et en hausse constante liée au développement des activités de loisir dont vit au moins partiellement la commune, mais qui menace de plus en plus les biotopes fragiles abritant de nombreuses espèces rares et protégées (faune & flore), sans bénéficier de mesures de protection appropriées. »

« La commune de Cervières conclue sa réponse [au procès-verbal de synthèse non diffusé] en se déclarant décidée à rechercher avec les institutions compétentes les meilleurs moyens permettant d'instaurer une protection adaptée de ce site, laquelle protection ne saurait relever du cadre réglementaire du P.L.U. ».

Le commissaire enquêteur apporte ensuite des commentaires sur les délimitations de la zone Natura 2000, et sur la proximité du PNR Queyras. Il propose :

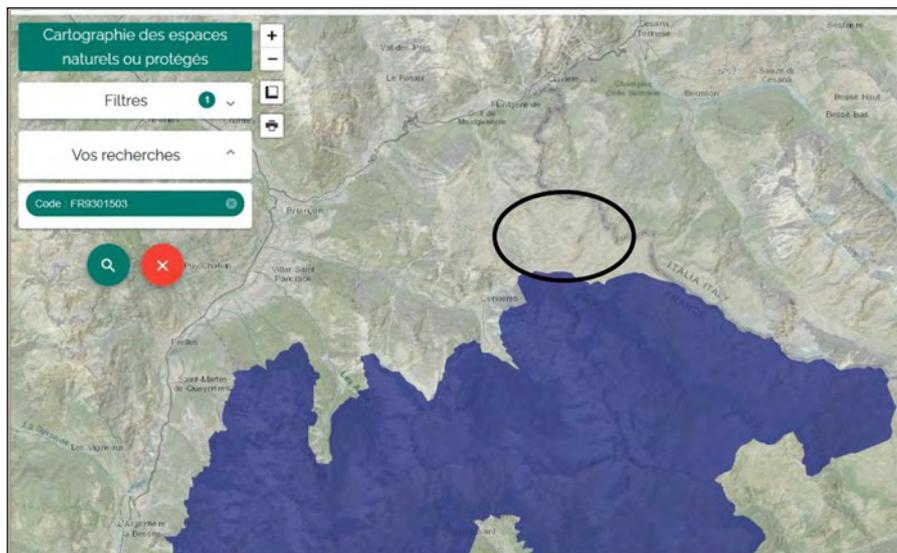
« Il nous semble curieux de constater que l'emprise de la protection instaurée par la zone Natura 2000 Rochebrune-Izoard-Vallée de la Cerveyrette descend de la frontière à hauteur de la Cima Dorlier pour rejoindre le marais du Bourget à la rive duquel elle se limite, ignorant les pentes descendant du Chenaillet, le ravin de la Grande Sagne, la Grande Combe et jusqu'au ravin de Jouan.

Le projet de P.L.U. ayant intégré diverses mesures de protection spécifiques, à défaut de mesures de préservation suffisantes de type environnemental, il pourrait être envisagé d'étendre à ce secteur l'emprise de la zone Natura 2000 Rochebrune-Izoard-Vallée de la Cerveyrette. »

Il propose également :

« il n'apparaîtrait pas illogique de chercher à inclure toute la haute vallée de la Cerveyrette (rive droite et rive gauche) entre les crêtes du Lasseron et la frontière jusqu'au massif du Chenaillet dans l'aire d'adhésion du Parc Naturel Régional du Queyras tout proche. »

Page 36 du rapport :



L'emprise de zone Natura 2000 FR 9301503 Rochebrune-Izoard-vallée de la Cerveyrette ignore la rive droite de la vallée de la Cerveyrette dont elle porte néanmoins le nom, et les pentes descendant du massif du Chenaillet. En bleu : la zone Natura 2000 - Dans l'ellipse : la zone à protéger

Page 37 du rapport

Le périmètre de la zone d'adhésion du Parc Naturel Régional du Queyras ignore la commune de Cervières, la vallée de la Cerveyrette, et le massif du Chenaillet situé au Nord dépourvus de protection.

Et en conclusion de ce sujet, le commissaire propose :

« Pour mémoire, la procédure de renouvellement de la charte d'adhésion au P.N.R. du Queyras ayant été engagée, la période de concertation en cours nous semble ouvrir la possibilité d'un dépôt de candidature sinon à l'adhésion du moins à un renforcement du partenariat, ainsi que le laisse entendre le courriel N° 25 émanant du P.N.R. du Queyras recueilli dans le cadre de l'enquête publique. »

Voici un extrait de ce courriel :



« on peut lire dans la note d'enjeux dont l'objectif est de donner les grandes lignes de ce que devra contenir la future charte du Parc selon l'Etat, dans le paragraphe préservation du patrimoine naturel (page 10), que « *la future charte devra renforcer sa politique de préservation et de gestion de la biodiversité et du patrimoine naturel et géologique, par (...) la clarification des rôles respectifs et le renforcement des partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels situés aux abords du périmètre d'étude, notamment sur le secteur de la Cerveyrette et du Chenaillet (commune de Cervières), (...)* »

Or le rattachement au Parc a été exclu dans les délibérations de novembre 2019 pour le choix du périmètre à l'étude pour le renouvellement de la charte pour la période 2024-2039 (voir document sur le site du PNR Queyras :

<https://www.pnr-queyras.fr/votre-parc/ressources-et-telechargements/?catid=189>).

Avec la volonté des partenaires, renforcer le partenariat sur la zone Natura2000 semble réalisable, d'autant plus que cette zone est animée par le PNRQ. Mais faudra-t-il attendre 2024 ? Par contre, concernant le Chenaillet, à défaut d'extension de la zone Natura 2000 et/ou de la mise en place d'une protection réglementaire, il n'y a pas à ce jour à proprement parler de « gestionnaire de l'espace naturel du secteur du Chenaillet »...

Pour rappel : lors de la réunion du Comité de pilotage Natura 2000 du 19 décembre 2019, M. Vioujas (Président de ce comité de pilotage) a proposé l'extension de la zone Natura 2000 au massif du Chenaillet, tout en ne semblant pas souhaiter d'outil de protection réglementaire (voir un extrait du compte-rendu de cette réunion dans La Paparelle n°16 – p.10-11). Les différentes mesures de protection réglementaires possibles ont aussi été discutées et il avait été au final proposé qu'un outil réglementaire soit rapidement mis en place et qu'une demande d'extension de la zone Natura2000 soit faite. Depuis cette réunion, à notre connaissance, aucune démarche n'a été engagée.

## 2- Le développement de l'urbanisation de la Commune de Cervières

Tout en rappelant l'existence de logements vacants et le potentiel de réhabilitation de l'existant, pour lequel l'AVAP viendra utilement en appui, le commissaire enquêteur indique que les extensions de l'urbanisation prévues au chef-lieu consommeront moins d'espace que ce qui est alloué par le Scot (1,04 ha au lieu de 1,5ha), et permettront ainsi de remplir les objectifs de logements prévus dans le Scot.

Le commissaire enquêteur semble ignorer les orientations du SCOT concernant les terres agricoles remarquables (rappel : il s'agit de l'ensemble des terres agricoles de Cervières). **Dans son avis, le SCOT rappelle pourtant qu'il incite à « mettre en place des outils de protection durable sur ces espaces (ZAP, PAEN ou autre) ».**

Quant à l'incidence sur les paysages, cette question n'est même pas évoquée...

**Malgré les arguments avancés par l'AESC et les autres associations (SAPN, Arnica Montana, Mountain Wilderness), malgré l'avis du SCOT, le commissaire enquêteur ne fait que suivre les choix de la Mairie : sacrifier des terres agricoles à l'urbanisation du chef-lieu, et ne pas intégrer dans le PLU des mesures environnementales pour une protection des espaces naturels, en particulier le massif du Chenaillet et la haute vallée.**

Certes, certaines prises de position de la Mairie sont à saluer :

- l'inconstructibilité plus stricte dans les zones naturelles, « la commune de Cervières se déclare disposée à créer sur ce site (massif du Chenaillet) une zone naturelle totalement inconstructible, sous la réserve d'un accord entre les différents requérants »,
- l'opposition à l'extension de tout domaine skiable sur les versants en frontière avec le domaine skiable de Montgenèvre et de Clavière,
- la prise en compte de l'avis des associations pour le choix des emplacements de parkings (par exemple, emplacement prévu en aval du mur des Aittes supprimé du fait de la présence de plantes rares et protégées) et la prise en compte des risques de pollution associés,
- la commune s'engage à compléter le règlement pour imposer que les opérations de défrichage se fassent après la période de nidification des oiseaux, soit postérieurement au 31 août,

- la Mairie « s'inscrit en accord avec la remarque de mise en oeuvre d'études floristiques et faunistiques ainsi que d'un groupe de travail pluri-acteurs en amont de tout projet de nouvel aménagement de sentiers thématiques et/ou pédagogique en site naturel ». Mais la Mairie « tient à rappeler que comme pour la mise en place d'un statut de protection environnementale du Chenaillet ceci ne relève pas du PLU en tant que tel. ».

Certes, le PLU ne peut seul décider de mesures de protection qui relèvent également d'autres niveaux (région, Etat), mais la Mairie aurait pu afficher sa volonté claire d'être partie prenante et initier certaines mesures. Concernant par exemple les sentiers et itinéraires, la gestion des flux touristiques, les loisirs motorisés,...

## Finalisation du PLU

Le 10 juin 2021, une réunion de finalisation du PLU a eu lieu à la Mairie, en présence des associations œuvrant pour la protection de l'environnement, de représentants de l'État, de la chambre d'agriculture et de la CCB. La réunion a commencé avec le constat que bon nombre de courriers sont parvenus au commissaire enquêteur ; particuliers, associations ont participé à l'enquête publique. Ce qui démontre l'attachement toujours aussi présent pour La Vallée de la Cerveyrette et sa sauvegarde.

Concernant la protection du Chenaillet et de la Haute Vallée.... le maître mot de la réunion a été que le PLU n'est en charge que de l'urbanisme et donc ne peut se charger de la mise en place d'une mesure réglementaire de protection ni d'un organe de gestion. Pourtant toutes les associations de défense de l'environnement présentes (Arnica Montana, SAPN, MW, AESC) ont exprimé la même demande : profiter du PLU pour que la Municipalité affirme une volonté ferme de s'engager dans la mise en place de cet outil de gestion pour la sauvegarde de la Haute Vallée et pas seulement le Chenaillet, outil appelé de ses vœux par le SCOT.

Malheureusement, on tourne en rond : le SCOT demande que le PLU définisse les mesures environnementales adaptées, et le rappelle dans son avis (délibération du 25 août 2020), mais la Mairie dit que ce n'est pas le rôle du PLU. Le commissaire enquêteur, conscient des enjeux environnementaux, propose des solutions déjà discutées depuis 2 ans sans aucune avancée depuis, voire une solution qui n'est plus d'actualité (rattachement au PNR Queyras). Seule la demande de l'État faite au PNR Queyras de « *renforcement des partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels situés aux abords du périmètre d'étude, notamment sur le secteur de la Cerveyrette et du Chenaillet (commune de Cervières)* » semble un point concret. Pendant ce temps-là, les dégradations continuent ...Est-ce cela que l'on veut ?

Les échanges ont tourné court concernant la consommation de terres agricoles (y compris irriguées) pour l'extension du chef-lieu, et pour la zone Aski prévue au Laus (il y aura expropriation), les décisions prises concernant l'urbanisme étant présentées comme des décisions politiques assumées.

Il en va de même pour la mise en vente aux enchères du Roche Brune.

Une belle décision politique aurait pourtant été de décider au contraire la protection des zones agricoles, comme y invite le SCOT !

## CONCLUSION :

Les priorités pourtant affichées dans le PLU au travers de son PADD ne sont au final pas concrétisées. C'est dommage pour Cervières, à l'heure où la préservation de la biodiversité est devenue un enjeu vital.

Comme l'y invitait le SCOT, le PLU aurait pu être l'occasion d'engager la protection des zones naturelles et des zones agricoles. La Mairie considérant que le PLU n'est pas l'outil adéquat pour cela, nous attendons d'elle la concrétisation prochaine de « son engagement et de son soutien dans la mise en place d'un statut réglementaire du massif du Chenaillet » (cf bulletin municipal de juin 2021).

Bernadette BRUNET et Mireille RAYMOND

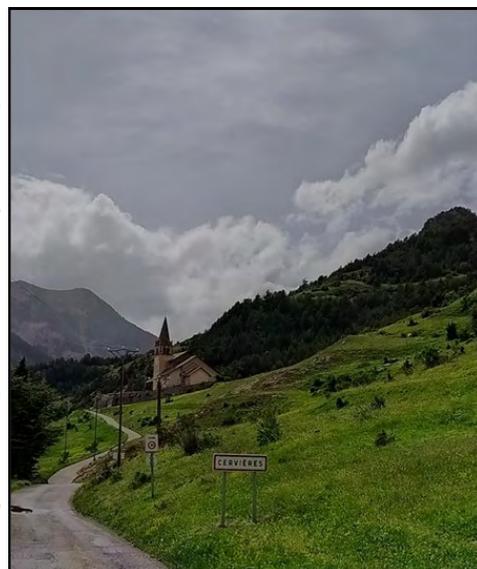
## « MAL NOMMER LES CHOSES... »

Soyons attentifs à l'usage et à l'entretien des noms de lieux de notre Vallée, même les plus petits, surtout les plus petits par la portion d'espace qu'ils désignent. Outre que l'emploi nous en assure une participation poétique à l'intimité du paysage, ils nous apportent quantité de connaissances touchant le rapport à la nature, l'histoire, les pratiques culturelles, les mœurs etc. Mais, dans une perspective qui dépasse les détails de la toponymie pour concerner le respect dû à la simple réalité, veillons aussi à ne pas tomber dans le piège des appellations incontrôlées ou hâtives.

Depuis quelque cinquante ans, au moins depuis les premiers temps du combat pour Cervières, on voit se multiplier les documents, officiels ou non, qui usent de la formule « Vallée des Fonds » quand il s'agit, en fait, de désigner notre Haute Vallée ; une haute vallée, du reste, parfaitement distincte en son individualité et spectaculairement séparée de la partie aval par un verrou morainique. A noter que le même agencement se retrouve tel quel en d'autres sites des Alpes dauphinoises, spécialement dans la vallée de Crévoux, au-dessus d'Embrun : même verrou, et, immédiatement derrière, même plaine d'origine glaciaire (le rapprochement ne s'arrête pas là, car il advint que l'abbé Albrand, qui avait été curé de Cervières durant les années trente et le début des années quarante, devait se retrouver par la suite curé de Crévoux). Nous avons au surplus la chance, si l'on peut dire, rarissime, peut-être unique tout au long de la chaîne des Alpes, que l'entrée en Haute Vallée quand on remonte le cours de la Cerveyrette, soit matérialisée sous la forme d'un mur construit de main d'homme au commencement du siècle dernier, le mur des Aittes ; et les anciens se souviennent que ce mur historique à destination militaire fut longtemps assorti à son extrémité sud, côté Serre d'Aigalans (les farceurs aimaient orthographier Serre des Galants, voir ma remarque initiale sur les toponymes...) d'un grand écriteau sur pilotis portant l'inscription « Au-delà de ce point, il est expressément interdit de prendre des clichés photographiques ou de faire des croquis à main levée ».

Il n'existe pas, il n'a jamais existé, de « Vallée des Fonds » (sauf, à l'extrême rigueur, si l'on veut parler de la partie supérieure de la vallée, qui, organisée, précisément, autour du hameau des Fonds, cerne la conjonction des torrents de Pierre-Rouge et de Venton depuis le Serre des Eymard). L'appellation « Vallée des Fonds » employée souvent avec les meilleures intentions, mais plus souvent encore par des esprits abusés sinon irréfléchis, voire par des plumes très qualifiées et scientifiquement irréprochables, présente entre autres défauts celui de laisser entendre qu'il s'agit d'une vallée indépendante de celle de Cervières, et qui se trouverait dans les environs plus ou moins immédiats, vers le Queyras, allez savoir, ou le Briançonnais d'Outremont ou que sais-je encore. La seule désignation adéquate ne peut donc être que « Haute Vallée de Cervières » ; j'en demande excuse à ceux de nos amis dont la main serait allée plus vite que la pensée. Qu'ils se rassurent, je ne leur infligerai pas la lecture de l'intégralité de certaine citation devenue incontournable d'Albert Camus, puisque, en matière de malheur du monde, il nous importe de savoir que notre vallée a déjà connu assez de malheurs dans son histoire pour qu'on n'y ajoute pas celui d'une désignation incongrue.

Quant à l'orthographe « Les Fonds » ou « Les Fonts », nous en avons maintes fois traité et nous y reviendrons s'il le faut .



*La pose récente et incongrue de ce panneau à l'entrée est du Chef Lieu semble donner raison à Raoul Marin : « ... de laisser entendre qu'il s'agit d'une vallée indépendante de celle de Cervières »*

Raoul MARIN

## La tradition est toujours innovante

En réaction au documentaire de FR3 qui laisserait entendre que les Alpains étaient de pauvres paysans incultes subissant la dureté d'un territoire dur et ingrat que venaient sauver les têtes pensantes du pouvoir.

Déplacements répétés dans l'espace, adaptation continue dans le temps, c'est à ce prix, parfois bien cher, qu'à Cervières comme en d'autres communautés montagnardes a pu se maintenir la vigueur de la tradition.

Il faut sans faiblir faire litière (petit clin d'œil à la vie pastorale) du tenace préjugé – tenace et envahissant, puisqu'en furent victimes d'éminents esprits, entre autres l'historien Fernand Braudel – consistant à croire que jusqu'à l'époque des grands investissements, bouleversements et travestissements du tourisme bétonnier et téléporté, les populations alpines furent condamnées des siècles durant au choix entre les risques de l'exode et la soumission à un immobilisme porteur de pauvreté, de souffrance quotidienne et de résignation.

A petite, moyenne ou grande échelle, les Cerveyrins n'ont jamais cessé de bouger. Localement, c'était, de la Ville (le chef-lieu) ou Terre-Rouge à la haute vallée, la transplantation saison-

nière que les anciens appelaient *meiries* (de *se meirar*, « se changer »). Sur une distance plus grande, se multipliaient les voyages d'ordre économique, administratif ou politique, à Embrun, Grenoble ou plus loin encore : on se souvient, entre autres multiples équipées, du voyage à Grenoble effectué vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par deux émissaires cerveyrins en plein mois de février, donc constamment à pied dans la neige, et en moins de cinq jours ! Et cætera.



Aucune crainte ne retenait de tenter l'aventure – et non l'exode, nuance ! - au bout du monde ; les Barcelonnettes du Mexique n'étaient pas les seuls, il s'en faut. Le géographe Raoul Blanchard cite le cas de ces Cerveyrins fondateurs de monopoles commerciaux en Afrique du Sud et en Australie.

Voilà pour donner une idée, une très petite et partielle idée, de la mobilité dans l'espace. Qu'en est-il de l'adaptation dans le temps ? Réponse: en quelque domaine que ce soit, on ne cesse de la constater. Un indice révélateur : dans les colonnes d'une Page Paparelle précédente, nous avons évoqué l'étonnement admiratif d'Albert Dauzat observant la remarquable capacité des Cerveyrins d'il y a cent ans pour mettre à profit (cas de le dire) les techniques de la banque et de la bourse dans la gestion de leur patrimoine.

Nous limiterons nos observations à trois aspects, l'adoption de cultures nouvelles, le transport des récoltes et l'habitat au cours des deux derniers siècles.

On reste frappé par la rapidité avec laquelle se développa la culture de la pomme de terre, d'apparition pourtant tardive. Au bout de quelques décennies on distinguait déjà à Cervières entre deux sortes locales de tubercules ; moins d'un siècle plus tard un Breton nommé Morvan, expert en patatologie, s'émerveillait de pouvoir cultiver à Cervières quarante et une races, dont la mythique Belle de Locronan, qui a totalement disparu aujourd'hui.

Le blé à croissance rapide, venu du Canada, le *trémés* (trois-mois), prospéra, lui aussi, très vite dans la vallée.

Pour ce qui concerne les modes de transport utilitaire et intra-communautaire, essentiellement des fourrages, l'événement décisif de l'ouverture de routes carrossables au début du XIX<sup>e</sup> siècle (sur l'initiative de l'armée) devait entraîner au cours du temps toute une série de conséquences : abandon progressif du bât de charge pour la charrette à deux roues,



puis le camion à moteur (à terme même l'abandon, dramatique au plan culturel, de la pratique ancestrale de la *meirie* ou estivage intégral, spécificité cerveyrine), limitation du séjour en haute vallée et, surtout nécessité de prendre en compte et d'associer deux facteurs de contrainte, l'éloignement (jusqu'à douze km !) et la déclivité afin de répartir l'emploi respectif de la charrette et du moyen de transport local jusqu'à la route. D'où recours à des techniques ingénieuses, parfois étonnantes, tel le « train de ramasses » consistant à atteler un traîneau auquel on ajoute une ou souvent deux ramasses (traîneaux légers à bras)

Malgré l'importance de ces variations sur les techniques de charroi, et tant d'autres dont nous n'avons pas la place de traiter, comme le commerce à distance du sel ou du bétail, c'est encore la conception de l'habitat qui constitue, nous semble-t-il, le plus révélateur terrain d'exercice pour la capacité d'adaptation. Cela en fonction de trois types de contrainte, l'évolution du climat, les événements historiques, la démographie. En relation également avec l'étagement des activités et des séjours de part et d'autre des Aittes (ou des Eytes), si l'on prend garde que la haute vallée de Cervières fut de tout temps, et demeure, un exceptionnel réservoir d'herbage.



La période charnière pour la remise en cause de l'architecture et de l'urbanisme vernaculaires est probablement le début du XV<sup>e</sup> siècle.

Se produit alors, suite peut-être à quelque catastrophe, le transport du village sur la rive gauche, autour du hameau préexistant de la Rua. L'opération permet de libérer des terres propices à la culture, alors que, passés les troubles et calamités du XIV<sup>e</sup> siècle, la population va croissant et que le Haut Dauphiné connaît un regain de prospérité économique : le XV<sup>e</sup> s. verra commencer l'âge d'or des foires de Briançon, célèbres dans toute l'Europe occidentale (notons que Cervières avait déjà connu, à une époque bien antérieure, ce genre de déplacement adaptatif, mais vers l'aval, comme en témoigne l'hydronyme Villard entre l'Alp et le Rocher Pelat).

Simultanément, et toujours dans une visée économique, s'amorce ou s'intensifie une importante modification de structure des bâtiments, avec le passage d'un ordre horizontal (le fenil en arrière de l'habitation) à un ordre vertical (le fenil au-dessus de l'habitation) ; on peut voir des témoignages de l'ancienne disposition à Nugue, près de l'Alp (maison Lacroix) et aux Chalps (maison Geors ?).

La haute vallée, quant à elle, apparaît comme un vrai laboratoire pour l'étude des adaptations et innovations en matière d'architecture autant que de pratiques pastorales.

Il faut d'abord se rappeler que la plaine du Bourget avec ses abords constitua longtemps le lieu d'estivage de la commune de Briançon, qui manquait fâcheusement d'étendues herbeuses (le prêtre desservant le Bourget appartenait au clergé paroissial, non de Cervières, mais de Briançon).

Dés l'instant que ce secteur se trouva inclus dans le complexe de propriétés foncières, privées ou communales, des Cerveyrins (qui, en contrepartie, finirent par perdre leurs droits d'usage, au terme d'un contentieux de cinq siècles, sur les « bois indivis » en basse Cerveyrette), on devait prendre en compte, notamment, les différences de conceptions architecturales entre habitat permanent et habitat saisonnier.

Ces différences - fondées principalement sur la plus ou moins longue durée de conservation des fourrages et sur la répartition de l'importance respective du cheptel de bovins, longtemps dominant, et du cheptel d'ovins, en extension progressive - sont visibles à travers la combinaison ou l'opposition de la structure voûtée à la structure charpentée. La voûte est manifestement rare en haute vallée, sauf à l'ancien Bourget accidentellement détruit par le feu en 1940 ; par ailleurs, il y a très peu d'indices de la cohabitation (la « symbiose » selon Augusto Doro) des hommes et des animaux, de règle à Cervières même, et anciennement jusqu'à Briançon, en pleine ville (cf les *Essais* d'Antoine Froment-Coste). Ces deux caractéristiques marquent une très nette prédominance de l'habitat temporaire d'été, ce qui, de nos jours, n'a rien d'étonnant, mais ce n'avait pas été toujours le cas.

A considérer la diversité typologique de cette architecture des lieux d'estive en ce qui touche le matériau, pierre ou bois, et quel bois, et quelle pierre, d'une part, et d'autre part la hauteur (trois plans maximum, contre cinq, voire six, au chef-lieu) et la complexité (un, deux



ou trois éléments distincts contre deux superposés au chef-lieu), on en vient à se demander si nos anciens n'étaient pas des gens poussés à tenter des expériences, à multiplier les essais avant de faire un choix définitif. Est-il, par exemple, vraiment absurde d'envisager l'existence de couverture en lauses, procédé archaïque mais efficace, comme on en peut encore voir des réalisations dans les ci-devant escartons d'Oulx, ici ou là, et, plus fréquemment, de Château-Dauphin ? N'étant ni géologue, ni couvreur, ni charpentier, je me suis incapable de dire si le schiste lustré, omniprésent ou peu s'en faut de Rif-Tord aux Fonds, peut servir à la confection de toits en lauses, qui supposent des structures assez basses et de faibles pentes pour éviter une poussée trop forte sur les murs ; mais j'avoue m'être demandé si certaines excavations éparpillées au-dessus du Bourget ou de Cabot, n'étaient pas d'anciennes carrières ou ébauches de carrière de schiste abandonnées.

Arrêtons-là ces observations à la fois trop longues et trop rapides. Et terminons par une exhortation à ne pas traiter, ainsi qu'on l'a vu dans un documentaire, d'ailleurs bien intentionné, les Alpains d'autrefois comme des souffrants éternellement résignés dans l'attente d'un sauveur, sinon descendu du Ciel, du moins forcément venu d'ailleurs.

Raoul Marin

## Datation des bois de charpente des maisons anciennes.

*ELSA GIRAUD nous présente le travail de son amie LISA SHINDO, dendrochronologue.*

Lisa Shindo est dendrochronologue. Son métier consiste à identifier et dater des bois anciens, par exemple des poutres dans une maison. Pour dater une maison, elle réalise des prélèvements dans plusieurs bois de construction, charpente, linteau, poutres diverses. Elle utilise pour cela une tarière creuse dite de Pressler. Elle obtient une carotte de bois qu'elle va poncer et étudier afin de compter le nombre de cernes, mesurer la taille de chaque cerne de l'arbre (un cerne représente une année de croissance). Puis elle convertit ces résultats en une courbe.



Carottage dans le hameau des FRACHES

Si le bois analysé est du mélèze, elle compare la courbe de la poutre carottée avec les courbes de référence du mélèze - déjà datées, issues par exemple de carottages effectués sur de très vieux mélèzes toujours vivants. Il ne lui reste plus qu'à comparer les courbes pour repérer à quel endroit elles se superposent exactement l'une à l'autre. Ainsi, elle parvient à dater les anciens abattages des arbres et elle montre si la maison est le résultat d'un seul chantier ou de plusieurs étapes de construction.

J'ai rencontré Lisa lorsqu'elle était en Master. Rattachée à l'Université d'Aix-Marseille, elle avait choisi pour terrain de recherches les Alpes du Sud et notamment les Hautes-Alpes. Elle m'a contactée pour me demander de l'aiguiller dans ses recherches en archives puisque je connais bien le territoire et les archives des Hautes-Alpes. Ensuite, au fil de mes prospections sur le terrain, je lui ai signalé des bois intéressants.



Millésime 1731. Le 3, incomplet, est cependant bien lisible, du 1 ne reste que la partie supérieure.

Nous avons été amenées toutes les deux à travailler à Cervières, Lisa parce qu'elle cherchait des maisons anciennes à étudier, moi parce que j'ai effectué des contrats pour le compte de l'A.E.S.C. En plein inventaire de la collection de la Maison-Musée Faure-Vincent, je m'installe sur le balcon du Musée pour travailler au grand jour (il faisait un peu sombre dans la grange ...) et voilà que je découvre un millésime et des initiales sur les poutres sablières !



Lettres EF sur une poutre sablière

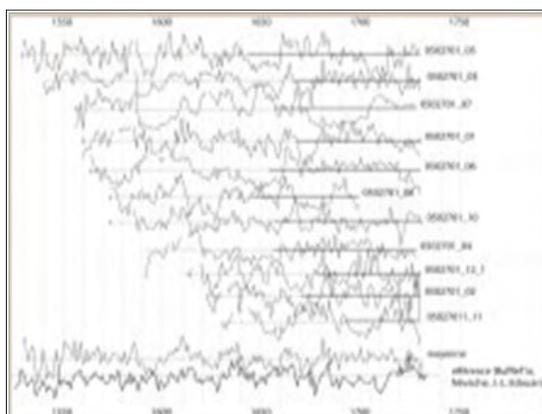
La maison date de 1731, elle était à l'époque la propriété de E. F. (probablement un Faure !).

Lisa fait les prélèvements l'année suivante et elle confirme que les bois ont été abattus en 1730 et 1731. Nous avons ainsi confirmation de l'usage qui veut que les charpentiers utilisaient du bois vert !

Jusqu'à aujourd'hui les dendrochronologues français, suisses et italiens ne parvenaient pas à dater le pin sylvestre alors qu'en Scandinavie, au contraire, on le faisait sans problème. La raison de ces difficultés est peut-être climatique et/ou génétique. **Lisa Shindo est la première à avoir réussi une datation de pin sylvestre dans les Alpes du sud.** Lisa situe l'abattage des poutres sablières en pin sylvestre de la Maison Faure-Vincent en 1730-1731, or l'une d'elles porte le millésime 1731 !

Pour ce faire, elle a comparé la moyenne cerveyraine de pin sylvestre avec tous les référentiels mélèze (elle a un super logiciel informatique). La courbe des mélèzes des chalets de Buffère s'est avérée la plus proche. La moyenne "pin sylvestre" corrèle également avec d'autres chalets névachais et des mélèzes de l'Oriol de Sainte-Marguerite (Saint-Martin-de-Queyrières), de l'Ubaye et du Mercantour.

Jusque dans la première moitié du XXe siècle, le bois est à Cervières comme dans le reste du Briançonnais un élément central de la vie quotidienne. Il est présent dans l'architecture, le mobilier public et privé, les ouvrages d'art et l'outillage : le Musée Faure-Vincent et sa collection de meubles et outils en sont un excellent exemple. La maison est pensée pour faciliter les travaux quotidiens et les déplacements. Le bois apporte ses qualités de résistance tant dans la court pavée en "*mélèze bois-debout*" que sur l'"*airo*", aire à battre les céréales, dans les charpentes comme sur les couvertures en bardeaux. Outre son rôle de fournisseur en bois d'oeuvre et de chauffage, la forêt est aussi un espace pastoral et une protection contre les avalanches.



Courbes des carottages effectués dans le Musée Faure-Vincent de Cervières

Dans la vallée de Cervières, six maisons seulement ont été étudiées, il faudra donc compléter ces premiers résultats. Pour la construction des maisons, on a utilisé un peu de mélèze et beaucoup de pin sylvestre. Etant donné que les propriétés mécaniques de ces essences sont proches et que les mélèzes et les pins utilisés sont de mêmes gabarits, c'est sans doute la facilité d'accès à la ressource qui a été privilégiée, plutôt que le choix de l'essence.



Les abattages les plus anciens sont datés de la fin du XVIe siècle, les plus récents du début du XXe siècle. Parmi les poutres antérieures au milieu du XVIIe siècle, on a identifié uniquement des mélèzes, et ceux-ci sont de faibles diamètres. Donc à cette époque, soit il n'y avait pas de gros arbres dans les forêts de Cervières, soit ceux-ci n'étaient pas destinés à la construction locale.



Carottes de mélèzes, un cerne annuel = 1 bande claire + 1 bande foncée. Les points noirs et chiffres sont des repères pour étude.

A ce sujet, l'exploitation des fournitures de bois faites pour le compte de l'escarton de Briançon devrait à l'avenir fournir des pistes de compréhension de ces évolutions de la ressource. Par exemple, le compte-rôle de la fourniture en 1601, par 120 Cerveyrains, de bois pour le château de Briançon, donne un aperçu de l'importance de l'exploitation forestière. Du XVIIIe au XXe siècles au contraire, on utilise aussi bien du mélèze que du pin sylvestre et de toutes les dimensions.

ELSA GIRAUD

## Elles nous ont quittés

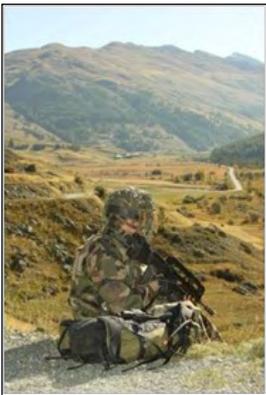
**Maria Luisa Broseta Marti** est décédée le 8 novembre 2020. Elle était adhérente depuis la création de l'AESC. D'un regard pointu, attentive et bienveillante, elle nous écoutait lors des Assemblées Générales et donnait délicatement son point de vue toujours très réfléchi. Discrète et posée, elle aimait se promener dans nos paysages cerveyrins et observer. Elle fait partie des « résidents secondaires » qui ont apporté leur pierre au combat contre la Station au côté des Cerveyrins.

Sa vie fut marquée dès son enfance par l'exil face à l'avancée du franquisme dans les années 1936-1939. Elle a témoigné de ce vécu dans le livre « Exils et migrations ibériques au XXe siècle », Témoignages d'exils entre parole et silence : regards et points de vue -2004 - éd. Publidix

Voir également la vidéo : « Le marteau /Maria Luisa Broseta Marti » <https://vimeo.com/8785852>

En 2019, la Société d'Étude des Hautes Alpes a commémoré les 80 ans qui marquèrent l'anniversaire de l'exode des Républicains espagnols par ses journées d'étude. Vous trouverez dans le bulletin 2020 plusieurs articles dont « les réfugiés espagnols dans les Hautes Alpes de 1938 à 1945 : » -Jean-Pierre PELLEGRIN

« Les Hautes Alpes qui comptaient 88.000 habitants accueillirent quelques 500 réfugiés à l'automne 1937 et en 1938, puis plus d'un millier de femmes et d'enfants et vieillards en février 1939 et à partir de mars 1939, de l'ordre de 3500 anciens soldats de l'armée républicaine... »



Maria Luisa a vécu ce que vivent aujourd'hui les exilés qui passent actuellement notre frontière franco-italienne, dans nos alpages cerveyrins, pour fuir guerre et ou misère de leur pays respectif. L'histoire se répète, On ne peut pas ignorer ce qui se passe actuellement à deux pas de notre vie tranquille. Pour en savoir plus sur cette actualité si proche de nous : Stéphanie BESSON, Cerveyrине d'origine a publié : « Trouver refuge, histoires vécues par-delà les frontières » Glénat.



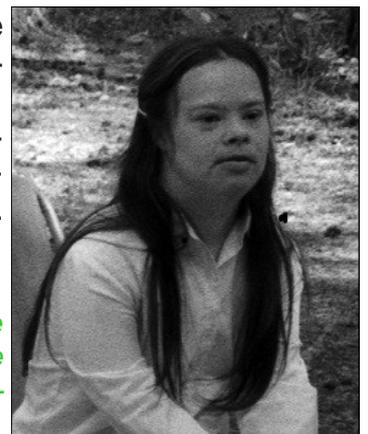
**Marie Hélène Domergue** est décédée le 20 Mai 1921, ma 3<sup>ème</sup> petite sœur, « ma sœur de cœur », avec laquelle j'ai partagé tant de jeux ici à Cerrières dans les années 60-70.

Marie Hélène a reçu tant d'amour de la part de ses parents Louis et Raymond Domergue que beaucoup ont connus, eux aussi ont été des soutiens fervents de l'AESC et des Cerveyrins, puis de ses sœurs Nathalie et Amalia. Peu peuvent prétendre avoir été autant aimés.

Marie Hélène était aussi une artiste, à l'instar de ses sœurs .

*...« J'aime Marie Hélène. Sa manière de sauter à pieds joints sur des ressorts de joie, sa peur du chat qui avance en loucedé sur une terre de silence, sa façon de se lover dans les bras de la confiance, d'embrasser ceux qu'elle aime ; Tout ceci ruisselle sur le papier où elle dessine inlassablement les forces de l'origine du monde. Marie Hélène est. Elle est la vie. Elle palpète en direct sur le papier où elle pose son doigt, sans force musculaire, mais avec l'énergie de ce feu qui palpète en elle. »*

extrait d' « Enguisedepreface » ALAIN CALLES « Un Carnet » publié en 2017



**Françoise Faure Vincent**, née en 1935, s'est éteinte le 29 janvier 2021. Elle aura suivi seulement de quelques mois sa sœur Nini. Très discrète, elle a longtemps accompagné Pierre Faure Vincent dit « Pierrot Fariné » Président de la Société de chasse très respecté.

Bernadette BRUNET

## Bruits des motos et des voitures de sport

Au sujet du bruit, rien dans le PLU puisque nous ne sommes pas, comme le dit le bureau d'étude, sur une route de grande circulation. « Le territoire de la commune de Cervières ne compte aucune voie de grande circulation, ni aéroport pouvant générer des problématiques de prise en compte des nuisances de bruit dans les choix d'urbanisation. » p.67 du diagnostic du PLU

Et pourtant certains jours de plus en plus fréquents, surtout en juin et septembre, on se croirait sur un grand boulevard urbain, ce qui nuit sévèrement au bien être des habitants, à la faune sauvage et aux vacanciers qui recherchent la « tranquillité des espaces préservés. »

De plus en plus de décideurs ont pris de parti de lutter contre cette pollution sonore et la dangerosité de ce trafic .

Ce qui suit a été copié sur le Net :

*LE BRUIT EN CAUSE* En Autriche, la région du Tyrol l'a décidé : si vous voulez y aller à moto, il faudra qu'elle fasse moins de 95 dB sur sa fiche d'homologation. Sinon, vous risquez 220 € d'amende et d'être reconduit d'où vous venez, la mesure couvrant une période qui va du 10 juin au 31 octobre.

la Suisse a récemment tenté de légiférer sur le bruit des motos, pour le réduire. Idem en Allemagne, où le premier ministre de la région de Rhénanie du Nord a tenté de faire passer une loi limitant le bruit des motos à 80 dB, soit quasiment rien. D'autres débats ont également lieu en Allemagne pour interdire la circulation des motos dans certains endroits les week-ends et les jours fériés.

*LA VITESSE POUR CIBLE* : Pour limiter le bruit des moteurs et les accidents, d'autres initiatives locales ciblent là aussi les motards. C'est ainsi qu'en Italie, la région du Trentin (en gros, qui touche la Suisse et le sud-est de l'Autriche) vient de limiter un grand nombre de cols et de route de montagne à 60 km/h, voire 50 km/h sur certaines sections. La même initiative existe dans les Dolomites. Donc, si vous visez les cols de Sella, Grödner, Pordoi, Rolle, Tonale, Manghem, les jolies routes autour du val d'Ampola, de Garniga, de Monte Bondone et Monte Baldo, sachez que la vitesse y sera fortement contrôlée et les comportements joueurs sanctionnés.

*VERS D'AUTRES MENACES* : Pour les vacances, on peut aussi imaginer du tourisme urbain. Rappelons qu'aucune moto antérieure à juin 2004 n'a, en théorie, le droit d'entrer dans Paris, que la France multiplie les ZFE, qu'en Italie, 200 villes ont interdit le deux-temps, que les motos d'avant 2002 sont interdites à Barcelone et sur une zone de 95 km<sup>2</sup> délimitée par les rocades de la ville. Et l'avenir n'est pas rose : le périphérique A10 qui ceinture Amsterdam sera interdit aux véhicules thermiques en 2025, et tout le thermique dans la ville en 2030 (comme à Paris !). Aux Pays-Bas, la "route de la digue", une route côtière entre les villes de Hoorn et Enkhuizen, est interdite aux motos du 1er août au 30 septembre.

Donc notre belle route des Grandes Alpes va accueillir de plus en plus ces proscrits d'autres régions européennes, mais le bureau d'étude ne s'est pas aperçu que nous sommes sur la route du Col d'Izoard. Effectivement la carte des secteurs affectés par les bruits arrêtés par le Préfet des Hautes Alpes date un peu, mais c'est bien dans un document d'urbanisme nouveau qu'il convient de faire actualiser les données et de coller à la réalité. En Ubaye, en Isère et sur une grande partie de la Route des Grandes Alpes, les protestations des riverains fleurissent, ici on ferme les oreilles mais attention ne fermez pas les yeux car derrière les virages..., autant les garder grand ouverts. Sinon.....



Ce que dit la loi : Une réglementation existe déjà avec l'article R. 318-3 du Code de la route qui précise que « les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains » et que « toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite ».

Le renforcement de la loi contre les nuisances sonores des véhicules (voiture, deux roues, etc.) qui a été voté en 2016 s'applique à toutes les motos y compris les Harley Davidson. Néanmoins, les constructeurs proposent des modèles et des accessoires qui sont homologués et en accord avec la loi (l'article R. 318-3).

## VTT DE DESCENTE: une chance et un danger pour nos espaces naturels sensibles à l'érosion

**Trouver la place des VTT auxquels l'assistance électrique ouvre de plus en plus de possibilités** est l'une des préoccupations de l'AESC dans ses revendications pour réclamer une mesure de gestion de la Haute Vallée. Il est très intéressant de constater que depuis le goudronnage de la route, nombreux sont les VTT qui laissent la voiture au profit du vélo pour rejoindre la haute vallée de la Cerveyrette.

Le principal impact du VTT de descente est l'érosion des sols provoquée par les passages répétés et surtout une conduite sportive : dérapage et freinages brutaux en descente, passage en force qui entraînent un phénomène érosif important. On parle également d'élargissement centrifuge des sentiers dans les virages serrés dû à une vitesse trop importante. Sur des sentiers étroits où passent également des randonneurs, des problèmes de sécurité peuvent se poser.

Quant à l'impact sur la faune y compris sur les troupeaux, les VTT influencent beaucoup plus fortement les animaux, lorsqu'ils roulent à travers champs et surgissent à l'improviste à vitesse élevée.

Dans de nombreuses régions, rouler dans la nature est très réglementé. Ainsi ne sont autorisées que les voies ouvertes à la circulation, enregistrées comme carrossables. Dans les parcs naturels et les zones naturelles protégées, la pratique du VTT est de plus en plus réglementée pour limiter les dégradations : hors piste interdit, circulation sur pistes ou sentiers balisés uniquement, vitesse réduite aux abords des troupeaux, obligation de portage du VTT (ou guidage à la main) sur certains tronçons.

Nos espaces naturels ne doivent pas devenir des BIKE PARK, laissons cela aux stations de ski dont les couverts végétaux sont déjà tellement appauvris. **Nous comptons sur la Municipalité pour une mise en place de gestion responsable et concertée face aux pratiques sportives en espaces naturels de la haute Vallée.**

## Les lustres de Saint Michel sont de retour



Avant restauration

Pourquoi ce choix: Il a été fait en concertation avec la Conservatrice Départementale des antiquités et objets d'art, parce qu'il reste très peu de patrimoine mobilier à Saint Michel et que ces lustres étaient mal traités :entreposés par terre sans être protégés, maculés des éclaboussures de chaux qui a rongé le bronze lors des travaux de ravalement de l'église et déplacés sans précautions au gré des besoins.

**Pour raisons financières seuls deux lustres sur trois ont été restaurés et électrifiés, un de chaque style** . Ils remplaceront les néons très disgracieux et inadaptés dans une église classée. Il est possible que ces lampadaires aient été fabriqués par les établissements L. Dumont, à Lyon vers 1860.

**L'AESC a financé l'intégralité de cette restauration, soit 4800€**, une grosse partie de cette somme provenant du budget patrimoine de l'AESC (ventes des cartes et dons) à laquelle se sont ajoutés 500€ donnés par l'association des Petites Mains de Cervières et les ventes de pizzas réalisées par Christian durant l'été 2019. **Merci à eux !**



Après restauration

### Nous remercions

- pour l'écriture des textes: Bernadette BRUNET, Mireille RAYMOND, Raoul MARIN , Elsa GIRAUD
- pour les illustrations et photos: Amalia DOMERGUE, Pierre BRUNET, Lysa SHINDO, Bernadette BRUNET
- pour la composition et la mise en page: Pascal HELIAS
- et pour sa relecture attentive Mireille RAYMOND

Edité par l'AESC , association loi 1901, 72, le Chef lieu— 05100 Cervières. ISSN 1777-1951 J

Directrice et responsable de la publication: Bernadette Brunet , présidente de l'association — Dépôt légal: Aout 2021

Imprimeur: ALPES OFFSET 21, rue du docteur Julien Guillaume 05600 GUILLESTRE